

Va-t-on vers la fin de la GIPA ... la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat mise en place en 2008 pour compenser la différence entre le traitement indiciaire brut et l'indice des prix à la consommation sur une période de quatre ans. Ce sujet a été mis sur la table par le ministre de la Fonction Publique lors de la présentation des « thèmes de travail » aux syndicats.

FO Fonctionnaires a déclaré s'être toujours opposée à la GIPA. En effet, FO estime que ce dispositif **“traduit une politique salariale de gel du point et de tassement de la grille”**. **“Si son éventuelle suppression devait être avérée, elle doit être remplacée par la mise en œuvre de l'indexation du point d'indice sur l'inflation”**, juge Christian Grolier, SG de FO Fonctionnaires.

Pour le moment, le gouvernement propose une discussion avec les syndicats, cependant nous pouvons nous interroger sur le sens de cette discussion dès lors que nous remarquons à la lecture des documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2025 : la non-reconduction de la GIPA. En effet, cette décision est déjà évoquée noir sur blanc dans le projet annuel de performance (PAP) de la mission “Administration générale et territoriale de l'État”.



Dans le cadre de la Commission Nationale d'Action Sociale du ministère, notre syndicat FO PREF SMI a toujours œuvré pour développer sur le territoire national le Prêt à Taux Zéro. Cette mesure sociale aide nos collègues qui désirent accéder à leur première accession à la propriété.

Cependant l'accord-cadre dans lequel s'inscrit ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Notre dispositif ministériel serait en voie d'extinction et remplacé par un dispositif interministériel. Dans le cadre du Comité interministériel du logement des agents publics (CILAP) du 17 avril 2024, les ministres en charge de la fonction publique et du logement ont signé une convention de partenariat avec le Crédit Social Fonctionnaire, pour permettre aux agents publics de bénéficier d'un prêt immobilier complémentaire à taux réduit afin de faciliter l'acquisition de leur résidence principale dans le neuf. **Cette offre**

est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

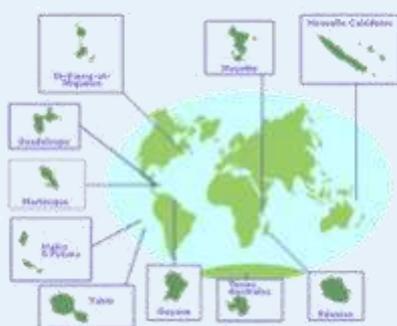
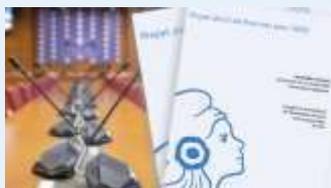
En cliquant sur le lien vous trouverez la plaquette de présentation des modalités de ce prêt et ci-dessous le lien vers le site institutionnel de CSF:

<https://www.csf.fr/partenaires/offre-exclusive-immo-neuf?idCampagne=701Sb00000EhDI9IAN>

Lors de la prochaine CNAS, notre organisation syndicale évoquera ce sujet important pour nos collègues.

Ce mardi 22 octobre, les députés de la commission des finances se sont penchés sur les crédits de la mission ATE dans le cadre de la loi de finances PLF 2025. Lors de cette instance, un groupe de députés a déposé un amendement pour plafonner à 10% la proportion de contractuels dans la fonction publique. Actuellement, le statut ne pose aucune limite sur le recrutement des contractuels.

Pourtant en 2022, un rapport de la Cour des Comptes sur les effectifs de l'ATE pointait déjà la réduction de 14% des effectifs et dénonçait le recours massif aux contrats courts dans les préfectures. La corrélation entre suppression d'effectifs de titulaire et recrutement massif de contractuel est systématique comme l'indique ce rapport. Cependant, ce mode de recrutement entraîne une précarisation des emplois, et désorganise les services à long terme... L'assemblée nationale se positionnera sur le sujet de limiter le nombre de contractuels dans les préfectures, actuellement 13,5% des agents sont des contractuels.



Suite aux derniers événements, notre syndicat national apporte tout son soutien aux collègues qui sont en poste dans les départements et les territoires Ultra-Marins. Dans différentes instances nationales (CSAR et FS CSAR), puis directement auprès de M. le ministre de l'Intérieur, FO PREF SMI a rappelé ses craintes sur la sécurité et les conditions de travail de nos collègues.

Notre syndicat continuera de dénoncer cette situation et accompagnera nos délégués et nos collègues d'Outre-Mer.

LES PROCHAINES RÉUNIONS NATIONALES



- ⇒ 4 novembre CNAS
- ⇒ 29 novembre CAP nationale AD ADM
- ⇒ 5 novembre CAP ingénieurs
- ⇒ 29 novembre Pré CSAM

Nous restons joignables en un « clic » :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouvez toute notre actualité :

<http://www.fo-prefectures.com>

POUR CONSULTER NOTRE SITE DEPUIS VOTRE PORTABLE :

<https://www.fo-prefectures.com/mobile/>

Rejoignez-nous



CELLULE COMMUNICATION NATIONALE

